

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
21/01/2021

Dossier complet le :  
25/01/2021

N° d'enregistrement :  
f09321p0025

### 1. Intitulé du projet

Réensablement des alvéoles C et E de la concession de plage de Bonnegrâce à Six-Fours-les-Plages

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole Toulon Provence Méditerranée

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

FALCO Hubert Président

RCS / SIRET

2 4 8 3 0 0 5 4 3 0 0 2 1 7

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
13°	RECHARGEMENT EN MATERIAUX DE DEUX ANSES DE LA PLAGES DE BONNEGRACE A SIX-FOURS-LES-PLAGES. Alvéole E : rechargement de 945 tonnes de sable de carrière roulé lavé 0/2 mm ; Alvéole C : rechargement de 2040 tonnes de gravillons de carrière roulés lavés 4/10 mm

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans l'attente de l'instruction du dossier intitulé "Demande d'autorisation environnementale pour la gestion des posidonies échouées et le rechargement des plages de Six-Fours-les-plages" déposé au service instructeur de la DDTM du Var en décembre 2020, la Métropole TPM souhaite obtenir l'accord de l'Etat pour le rechargement en "sable et gravier" par anticipation de deux alvéoles de la plage de Bonnegrâce en 2021. Ces travaux et leurs impacts sont pris en compte dans l'autorisation environnementale.

Les travaux comprendront les étapes suivantes:

- Achat de gravier et sable
- Transport jusqu'à la plage
- Rechargement et reprofilage de la plage

## 4.2 Objectifs du projet

Recharger avec 945 tonnes de "sable de carrière roulé lavé" de granulométrie 0/2, l'alvéole E de la concession de plage de Bonnegrâce qui est le réceptacle de limons provenant du cours d'eau et qui présente un aspect vaseux incompatible avec l'activité de bain de mer (nombreuses plaintes d'usagers). Ce rechargement permettra également d'améliorer le fonctionnement de la zone spécifique dédiée à l'activité de beach volley.

Recharger avec 2 040 tonnes de "gravillons de carrière roulés lavés" de granulométrie 4/10, l'alvéole C de la concession de plage de Bonnegrâce pour retrouver un profil de plage normal. En effet, les phénomènes d'érosion de la plage de ces dernières années ont réduit de façon importante la largeur de plage et exposent à l'effet des vagues les restaurants de plage communaux situés en arrière plage.

Le total des volumes indiqués ne correspond qu'à 33% des apports initiaux prévus sur les deux premières années dans le cadre de l'autorisation environnementale décennale.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Etape 0 Enlèvement des posidonies :

Comme chaque année et comme cela est prévu dans l'autorisation environnementale, enlèvement des posidonies mortes avant l'opération de rechargement et avant la saison estivale. Elles seront stockées temporairement sur l'alvéole E pour réessuyage puis transportées pour un stockage pendant la saison estivale sur un site dédié. Ces posidonies mortes seront rapatriées en fin de saison estivale sur la plage pour lutter contre l'érosion. La métropole réalisera en régie cette opération.

Etape 1 achat de matériaux de carrière roulé lavé :

L'achat sera effectué avec des matériaux dont l'aspect s'approche le plus de l'aspect du sable et des graviers déjà présents sur la plage de Bonnegrâce et exempts de contamination chimique. Ces matériaux seront lavés roulés pour limiter l'aspect anguleux et pour réduire au maximum la présence de fine qui pourraient générer de la turbidité.

Etape 2 transport des matériaux sur site :

Le transport sera effectué en journée en respectant la réglementation en la matière. Des arrêtés spécifiques seront pris par la commune pour sécuriser la zone d'accès au site de baignade.

Etape 3 Étalement et reprofilage :

Pendant cette phase les zones d'intervention seront interdites aux usagers ainsi que le plan d'eau situé au droit de la zone d'étalement et de reprofilage. La métropole réalisera en régie cette opération. Un rideau antiturbidité sera mis en place pour éviter un impact sur les posidonies situées à 60m de la zone de rechargement de l'alvéole C.

Les travaux seront réalisés à partir de mars pour une durée estimée de 3 semaines qui dépendra des conditions météorologiques et des pics de fréquentation sur la plage.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois ces opérations réalisées, l'activité de bain de mer sur la plage de Bonnegrâce sera améliorée avec :

Sur l'alvéole E de Bonnegrâce : une plage stabilisée et asséchée permettant un accès plus agréable pour les usagers à la mer. La zone spécifique de la concession de plage dédiée au beach volley sera exploitée dans de meilleures conditions avec un sable adapté à la pratique de ce sport.

Sur l'alvéole C : une réduction de l'impact de l'érosion pour retrouver un profil plus proche du profil initial de la concession de plage et ainsi une meilleure protection à la submersion marine pour les restaurants bâtis situés en arrière plage.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation environnementale (AEU); autre : Travaux de rechargement < 160 000.00 euros non soumis à la loi sur l'eau

Le projet est soumis à la procédure d'examen au cas par cas, article R122-2 du Code de l'Environnement.

Projet non soumis à l'évaluation environnementale toutefois une autorisation environnementale est déposée concomitamment à cette demande d'examen au cas par cas et englobe cette opération dans le cadre d'une stratégie de plus long terme à l'échelle du territoire communal.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface rechargement en sable maximale estimée pour l'alvéole E	2100 m <sup>2</sup> 130m*16,3m
Epaisseur de rechargement	0,30m
volume / tonnes de sable 0/2	soit 630m <sup>3</sup> ou 945 tonnes
Surface rechargement en gravillons maximale estimée pour l'alvéole C	1200 m <sup>2</sup> 200m*6m
Epaisseur de rechargement	1m
Volume / tonnes total de gravillons 4/10	soit 1 200m <sup>3</sup> ou 2 040 tonnes

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 5 ° 4 8 ' 2 5 " E Lat. 4 3 ° 0 6 ' 5 4 " N

Point d'arrivée :

Long. 0 5 ° 4 8 ' 4 9 " E Lat. 4 3 ° 0 6 ' 2 7 " N

Communes traversées :

SIX FOURS LES PLAGES

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SIX-FOURS-LES-PLAGES
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de la Métropole TPM
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des inondations de la Reppe Porter à connaissance de 2019 pour le risque submersion marine
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	entre 3,5 et 4km de la Zone Natura 2000 N°FR9302001 "Lagune du Brusç" La nature du projet et la distance excluent un impact sur ces sites
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A 2 km du site classé N°93C83043 de la Chapelle du "Vieux Six-Fours" et ses abords La nature du projet et la distance excluent un impact sur ces sites

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plages en érosion : Utilisation de sable (0/2) et de gravillons (4/10) de carrière roulés lavés
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cas des rechargements de l'alvéole E, ceux ci seront réalisés exclusivement sur la partie émergée de la plage Pour l'alvéole C les rechargements seront réalisés en partie sur le milieu émergé de la plage un rideau antiturbidité sera donc mis en place pour protéger les biocénoses marines situées à 60 m
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'alvéole C peut être confrontée à des vagues de submersion marine et l'objet de l'opération est justement de protéger les restaurants en arrière plage situés sur le domaine public communal. L'alvéole E est dans l'emprise du Plan de Prévention Inondation de la Reppe
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les sables et gravillons proviennent de carrière et sont donc exempts de contamination chimique ou microbiologique.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du transport du sable, des gravillons et des feuilles mortes de Posidonies, le nombre de camions sera limité et sur une période restreinte
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit lié aux engins utilisés pendant la phase de travaux, chargeurs de grande capacité et tractopelle mais pas significatif par rapport au flux de circulation important de la voirie en arrière plage qui sépare la zone des travaux des premières habitations. Les restaurants situés à proximité immédiate de la plage sont quant à eux en demande de la réalisation de ces opérations de rechargement.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La commune de Six-Fours-les-Plages et la Métropole TPM vont déposer, conjointement, au mois de décembre 2020, un dossier de demande d'autorisation environnementale pour la gestion des posidonies échouées et le rechargement des plages de Six-Fours-les-plages.

Les opérations de rechargement présentées dans le cadre de cette demande d'examen au cas par cas sont prises en compte dans le dossier de demande d'autorisation environnementale. Leurs impacts environnementaux également.

Au vu de l'urgence de la situation au niveau de l'alvéole C et des plaintes d'usagers au niveau de l'alvéole E de la concession de plage de Bonnegrâce, il a été nécessaire de demander de pouvoir réaliser ces deux opérations par anticipation. Concernant les risques environnementaux, il est prévu d'utiliser des matériaux roulés lavés pour réduire la présence de fine et donc la turbidité et de mettre en place un rideau antiturbidité pour protéger les Posidonies les plus proches (au plus proche 60m).

Les opérations auront lieu hors de la saison balnéaire et avec des matériaux sans contamination chimique ou microbiologique il n'y aura donc pas de risque pour la santé humaine.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ces deux opérations à elles seules n'auraient pas fait l'objet d'une autorisation environnementale mais une demande d'autorisation sera déposée en décembre 2020 et concernera l'ensemble des opérations de rechargement et de gestion de posidonies qui seront réalisées sur les plages du territoire de la commune de Six-Fours-les-Plages pour les 10 prochaines années. Ces deux opérations sont donc intégrées à cette autorisation environnementale ainsi que le suivi de leur impact.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

Télédéclaré le 21/01/2021